Une bourse pour jeunes artistes et artisans : le Fonds Thirionet du Conseil provincial de Namur

A côté d'organismes traditionnels d'aide au financement – le Fonds de participation, institution publique fédérale, en est un exemple –, des structures moins connues, mais tout aussi utiles, permettent à de jeunes artistes ou artisans de se lancer dans la vie professionnelle. C'est le cas du Fonds Thirionet qui, via le Conseil provincial de Namur, octroie annuellement des bourses de formation.

Par cette action, la Province de Namur tend à aider, à l'aube de leur carrière, de jeunes talents, qui tout en présentant déjà un acquis appréciable, souhaitent effectuer un perfectionnement original dont la vocation risque d'être entravée par des contingences matérielles. Elle leur offre ainsi une possibilité de poursuivre, en Belgique ou à l'étranger, une formation supplémentaire adaptée à leurs besoins spécifiques (master-classes, compagnonnage, stages…), en dehors des filières scolaires traditionnelles.

En douze ans, cinquante-cinq lauréats aux disciplines les plus variées ont ainsi eu la chance de bénéficier de cette aide, souvent synonyme de tremplins vers de brillantes carrières. L'actrice Cécile de France en est certainement le plus bel exemple. Notons que le Fonds Thirionet s'ouvre également aux professions défendues par l'Office des Métiers d'Art, puisque des artisans du textile, de la lutherie ou de la restauration de mobilier et de céramique, ont également déjà pu être récompensés.

Les candidats à la sélection 2007 doivent être âgés de dix-huit à trente ans au 31 décembre 2007, tout en étant domiciliés et en résidant dans la province de Namur.

Pour en savoir plus…

Le règlement complet d'octroi des bourses peut être demandé au Service de la Culture de la Province de Namur, Avenue Reine Astrid, 22 A à 5000 Namur (Tél. : 081/ 72 97 56 - 72 97 50 - Fax : 081/ 72 97 61)
E-mail : bernadette.laloux@province.namur.be
Les dossiers de candidature doivent être introduits au plus tard le 31 mars 2007.

Office des Métiers d'Art de la Province de Namur A.S.B.L.
Avenue Reine Astrid 22 – 5000 Namur
Tél. : 081 72 97 53 – Fax : 081 72 97 84
office.metierart@province.namur.be
www.oma-namur.be

Editeur responsable : Martine Jacques - Rédaction : Benoît Goffin
Avec le soutien de la Province de Namur et de la Région wallonne
Conception et réalisation : Imprimerie provinciale de Namur
Photographies : Luc Schrobiltgen - Collections privées des artisans

Les textes figurant dans ce document n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).
En aucun cas, l'Imprimerie provinciale ne peut être tenue pour responsable

Autour des Métiers d'Art

Métiers d'ART
PROVINCE DE NAMUR

BELGIQUE - BELGIE
P.P.
5000 NAMUR 1
BC 6055

Autour des Métiers d'Art

Bulletin semestriel d'information / 1er semestre 2007 **11**
OFFICE DES METIERS D'ART DE LA PROVINCE DE NAMUR ASBL
Avenue Reine Astrid 22 - 5000 Namur

PROVINCE DE NAMUR

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE

A la découverte de la porcelaine et de la faïence / **2** • Rencontre avec Bernadette Bonnier / **6** • Le statut de l'artisan / **8** • Le site Internet / **12**

Chers Artisans,
Chers Amis de l'Office des Métiers d'Art,

Comme vous avez pu en être les témoins, et je l'espère les acteurs, l'automne 2006 a été particulièrement riche en manifestations diverses. A côté des traditionnels « Week-end chez l'Artisan d'art » et Artisanart Bruxelles, le salon Antica, à Namur, a fait la part belle aux métiers du patrimoine, à travers la participation commune de six de nos artisans.

Dans un registre beaucoup plus large, étaient organisés le 2 novembre dernier à l'occasion du Salon Artisanart, les Etats généraux de l'artisanat dans le cadre d'une politique générale de promotion et de valorisation du secteur.

Ces nombreuses initiatives ne doivent certainement pas faire oublier que les artisans, et en particulier les artisans d'art, exercent souvent leur activité dans des conditions statutaires et matérielles inconfortables, voire précaires. La définition d'un statut clair pour la profession, ainsi que des mesures concrètes d'encadrement, sont encore aujourd'hui d'une actualité brûlante.

Nous ne pouvons qu'émettre le souhait que ces Etats généraux et d'autres journées de réflexion ne restent pas lettres mortes. Gageons qu'à cet égard les artisans namurois ne manqueront pas de faire entendre leur voix au cours des mois à venir. La pérennisation de ces métiers de tradition mérite certainement que nous leur apportions tout notre soutien.

Martine JACQUES
Député provincial
Présidente de l'Office des Métiers d'Art de la Province de Namur

Andenne et sa blanche derle

Si, à l'heure actuelle, la céramique d'Andenne n'évoque plus pour beaucoup qu'un artisanat révolu, son riche passé affleure pourtant en de nombreux endroits. Les magnifiques collections du Musée de la céramique ou la réputée Biennale andennaise sont là pour en témoigner, tout comme les nombreuses traces laissées par l'extraction de la terre plastique dans le paysage condruzien…

La céramique d'Andenne : une histoire riche et mouvementée

La présence d'un artisanat, puis d'une industrie céramique, à Andenne, tire son origine de la situation de la ville en bord de Meuse, mais aussi et surtout de la présence à proximité d'une matière première de choix : la terre plastique ou (blanche) derle. Si la céramique andennaise a laissé des traces à l'époque gallo-romaine ou au Moyen Age, c'est seulement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle qu'elle prend son envol lorsque Joseph Wouters installe le long du fleuve une importante manufacture de faïence. Forte de 300 ouvriers, l'entreprise de J. Wouters, désignée par Joseph II « Fabrique impériale et royale », ne connaîtra pas le succès commercial escompté. Pourtant, l'initiative de cet industriel audacieux permettra l'explosion de cette activité dans la petite cité mosane, bientôt caractérisée par une multiplication de fabriques et d'ateliers familiaux, dont la plupart ne survivront pas au XIXe siècle.

A l'origine, la faïence d'Andenne est fortement influencée par la production de Septfontaines, dirigée par la famille Boch. Ainsi, les motifs traditionnels luxembourgeois sont adoptés par l'ensemble des manufactures andennaises. Au-delà des motifs de reprise, Andenne connaîtra pourtant une vaisselle originale, faite notamment de scènes animalières, de décors « à la rose », ainsi que de motifs « au coq » et « au coucou ». Le décor par impression, introduit à Andenne par Bernard Lammens, reproduira notamment les célèbres gravures de Remacle Leloup, illustrant les « Délices du pays de Liège ».

© Musée de la Céramique d'Andenne
Photo : André Leroy

Salon Antica
le rendez-vous des restaurateurs d'art

A vocation nationale, voire internationale, le salon Antica draine un nombreux public séduit par les antiquités de qualité. Dédié principalement, à l'origine, aux meubles de style liégeois ou namurois, le salon se diversifia rapidement. Aujourd'hui, les stands, conçus comme de véritables galeries autonomes, proposent un large choix d'objets de décoration, d'argenterie, de lustres ou de tableaux. Sur les 155 antiquaires présents en 2006 à Namur, 35% étaient issus de Flandre et 10% des pays limitrophes.

Afin de satisfaire une clientèle de plus en plus exigeante, les organisateurs proposent des conférences professionnelles, mais également un service d'expertise et de conseil. Dans un souci constant de renouvellement, Antica invite annuellement ses exposants à participer à une thématique d'ensemble. Les antiquaires de l'édition 2006 s'inscrivaient dans le thème « Ange et Démon », si cher à Félicien Rops…

La présence de l'OMA à cette manifestation s'explique bien évidemment par la situation géographique de l'événement, mais aussi par la parfaite adéquation entre la mission des artisans restaurateurs – la pérennisation du patrimoine mobilier – et les attentes des professionnels et de leurs clients. Antica offre ainsi aux artisans restaurateurs de l'OMA une visibilité certaine, au cœur d'un salon au succès grandissant. A cet égard, les nombreux contacts noués par nos artisans tout au long des 10 jours de présence témoignent de l'intérêt porté aux métiers de restauration-conservation.

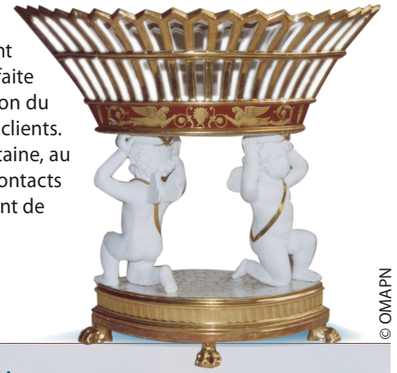

© OMAPN

Les artisans représentant l'OMA au salon Antica 2006 étaient :

Anne ARQUIN
Conservation et restauration de céramiques anciennes
Rue François Dufer, 24
5000 NAMUR
Tél./Fax : 081/74 27 80
GSM : 0479/84 64 58

Yves COLLET
Garnissage à l'ancienne de tradition française
Boulevard d'Herbatte, 209
5000 NAMUR
Tél./Fax : 081/22 14 38
GSM : 0475/68 03 77
Yves.collet@skynet.be

Eric FONTINOY
Restauration du mobilier ancien
Rue de la Plage, 27
5100 JAMBES
Tél./Fax : 081/30 14 15
eric.fontinoy@tvcablenet.be
www.ericfontinoy.com

Jean-Marie GOFFIN
Conservation et restauration de tableaux
Rue de l'Ecole, 99
5100 DAVE
Tél./Fax : 081/40 07 98
jm.goffin@andenne.be

Sonia MILICANT
Restauration de vitraux d'art
Rue Belle-Vue, 41
5020 FLAWINNE
Tél./Fax : 081/74 01 74
sonia.milicant@advalvas.be
http://users.skynet.be/vitrail.be

Bénédicte MUYSHONDT
Garnissage à l'ancienne
Chemin des Aides, 3
5004 BOUGE
Tél./Fax : 081/21 11 21
GSM : 0479/43 29 72
benedicte_muyshondt@hotmail.com

Le **répertoire** « Artisans d'art en province de Namur », répertoire des artisans membres de l'Office des Métiers d'Art de la Province de Namur peut, à présent, être commandé en ligne en remplissant le formulaire de commande sur le site.

Ce bulletin «Autour des Métiers d'Art», périodique semestriel édité par l'Office des Métiers d'Art de la Province de Namur est téléchargeable sur le site (bulletins n° 1 à 10 dès à présent disponibles). Il peut également être commandé via le formulaire de commande.

Le site Internet de l'OMAPN est accessible à l'adresse :

www.oma-namur.be

Ailleurs en Belgique

L'industrie de la céramique s'est développée dans de nombreuses régions du pays. A cet égard, Bruxelles, Tournai et La Louvière sont évidemment des lieux de tradition. Le « bleu et blanc » de Tournai va ainsi se répandre dans l'Europe entière. Quant à la manufacture Boch, à La Louvière, elle perpétue aujourd'hui encore un savoir-faire qui fait la renommée de la cité…

TOURNAI

La Manufacture royale et impériale de Tournai (1751) connaîtra très vite une immense renommée. La porcelaine de luxe tournaisienne concurrencera même la Manufacture royale de Sèvres. Pourtant, c'est avant tout la porcelaine tendre, d'usage courant, décorée en bleu qui assurera le succès commercial des ateliers. A côté de la production de porcelaine, Tournai continuera à fabriquer de la faïence, production indispensable à la survie financière de l'entreprise. Les frères Boch cesseront toute activité en 1891.

BRUXELLES

La production céramique bruxelloise vaut surtout pour sa porcelaine dure, dont la luminosité, la finesse des dessins et la beauté des modèles sont parmi les plus belles d'Europe. Bruxelles connaîtra l'essor de sa production dès 1786 et la fin du monopole tournaisien. La fabrication ne s'arrêtera qu'en 1953, avec la fermeture de la deuxième manufacture d'Ixelles.

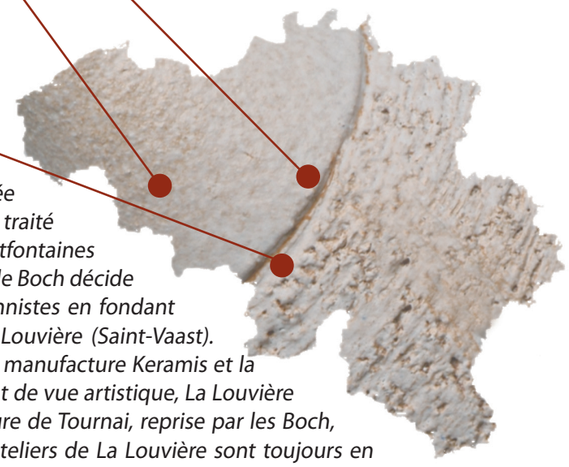

LA LOUVIÈRE

La production économique est souvent influencée par un contexte politique particulier. Suite au traité de 1839 séparant Belgique et Luxembourg, Septfontaines ne peut plus accéder au marché belge. La famille Boch décide alors de contourner ces contraintes protectionnistes en fondant une manufacture sur le territoire belge, à La Louvière (Saint-Vaast). En 1880, plus de 600 personnes travaillent à la manufacture Keramis et la production est exportée dans 33 pays. Du point de vue artistique, La Louvière s'inspirera très vite des motifs de la manufacture de Tournai, reprise par les Boch, mais aussi des célèbres ateliers de Delft. Les ateliers de La Louvière sont toujours en activité à l'heure actuelle.

© Musée de la Céramique d'Andenne - Photo : André Leroy

Petit lexique

Biscuit : objet en faïence ou en porcelaine ayant subi une première cuisson et présentant un aspect mat, car dépourvu de glaçure.

Céramique : terme s'appliquant à toute terre cuite ayant, sous l'action de la chaleur, subi une transformation définitive.

Derle : terme désignant la terre plastique, présente en quantité dans le Condroz andennais, permettant à la cité mosane de développer une industrie de faïence de renom.

Faïence : céramique à pâte argileuse, tendre, poreuse, recouverte d'un enduit imperméable et opaque. On distingue la faïence fine, à pâte dure et blanche, revêtue d'une glaçure transparente.

Glaçure : terme générique désignant la surface vitreuse dont on recouvre le biscuit. Les glaçures le rendent imperméable à l'eau.

Porcelaine : produit céramique à pâte fine, translucide, vitrifiée, recouvert d'une glaçure incolore. La porcelaine véritable, ou dure, est faite d'un mélange de kaolin, de feldspath et de quartz. Cuite à haute température (entre 1250 et 1450°), la porcelaine véritable présente une dureté qui la rend inrayable à l'acier. La porcelaine tendre, appelée aussi porcelaine française, à translucidité limitée, est dépourvue de kaolin.

Andenne aujourd'hui

A l'heure actuelle, la céramique andennaise semble appartenir au passé. En témoignent encore quelques toponymes – la rue des Pipiers ou la rue de la Faïence – et, jusqu'il y a peu, une entreprise de produits réfractaires de renommée internationale.

Le Musée de la céramique

Pourtant, la longue histoire d'Andenne avec la terre s'écrit bel et bien au présent. Les riches collections du Musée communal de la céramique, rue Charles Lapierre, attirent un nombreux public amateur d'art ou d'artisanat, mais aussi d'histoire économique et sociale. Car l'industrie de la céramique est synonyme du dur labeur d'hommes, de femmes et d'enfants. C'est particulièrement le cas pour les mineurs de terre plastique, les dierleux, ces « taupes du Condroz » à qui l'écrivain Jean Tousseul a rendu un poignant hommage.

La Biennale de la céramique

Andenne est aussi synonyme de création contemporaine. Depuis bientôt 20 ans, la petite cité mosane peut s'enorgueillir d'accueillir une Biennale de la céramique aux accents de plus en plus internationaux. Alliant expositions de créateurs, marché de potiers et céramistes et exposition thématique – chaque édition met à l'honneur un pays ou une région –, la Biennale est avant tout un lieu de rencontres et d'échanges, des colloques et des séminaires étant également prévus au programme. Durant la manifestation, les visiteurs sont également invités à déambuler dans les rues et ruelles de la ville, à la découverte des lieux qui ont marqué son histoire industrielle et culturelle.

L'**Agenda** en ligne permet, quant à lui, aux artisans comme au grand public d'être informés plus rapidement et plus facilement des activités de l'OMAPN.

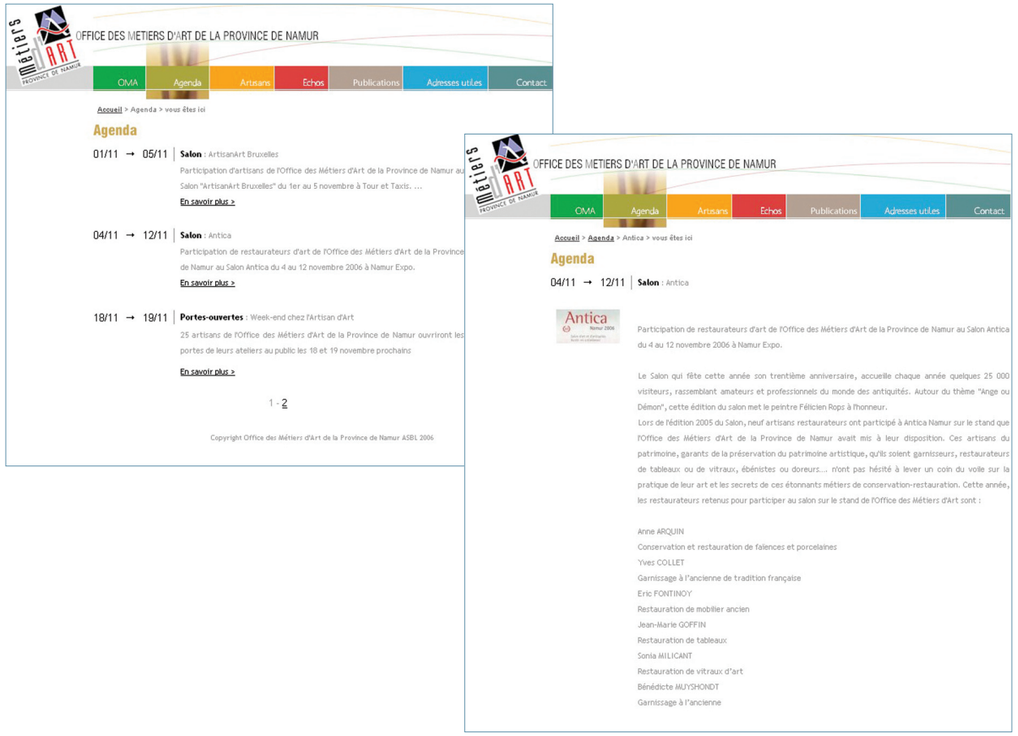

Les **Publications** de l'Office des Métiers d'Art de la Province de Namur sont à présent disponibles en ligne.

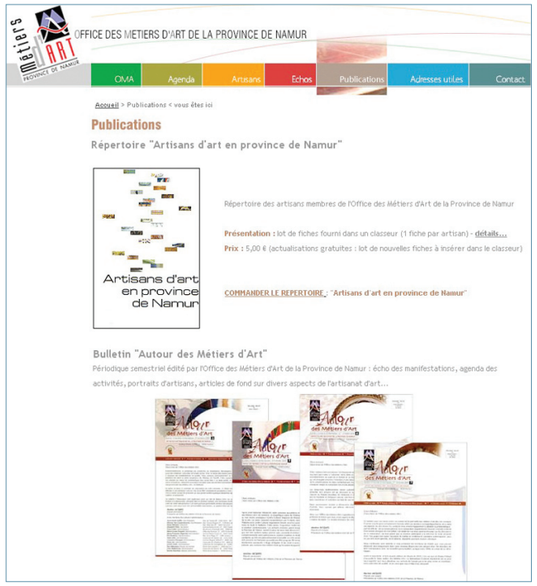

L'Office des Métiers d'Art de la Province de Namur a fait son apparition sur la toile !

Afin de promouvoir au mieux les métiers d'art et les savoir-faire artisanaux de tradition et de création en province de Namur, l'Office des Métiers d'Art vient de mettre en ligne un site Internet qui s'adresse à la fois aux artisans et aux amateurs d'artisanat d'art.

Totalement dédié aux artisans membres de l'Office des Métiers d'Art de la Province de Namur, la colonne vertébrale du site repose sur un module dynamique appelé « **Artisans** »

En effectuant une recherche soit par nom, soit par matière, le visiteur pourra faire la connaissance de pas moins d'une soixantaine d'artisans, actuellement membres de l'Office et répartis dans des disciplines aussi variées que le travail du textile et du verre, la dinanderie, la ferronnerie, l'ébénisterie, l'orfèvrerie, la peinture sur porcelaine, la taille de la pierre, la céramique ou encore la mosaïque

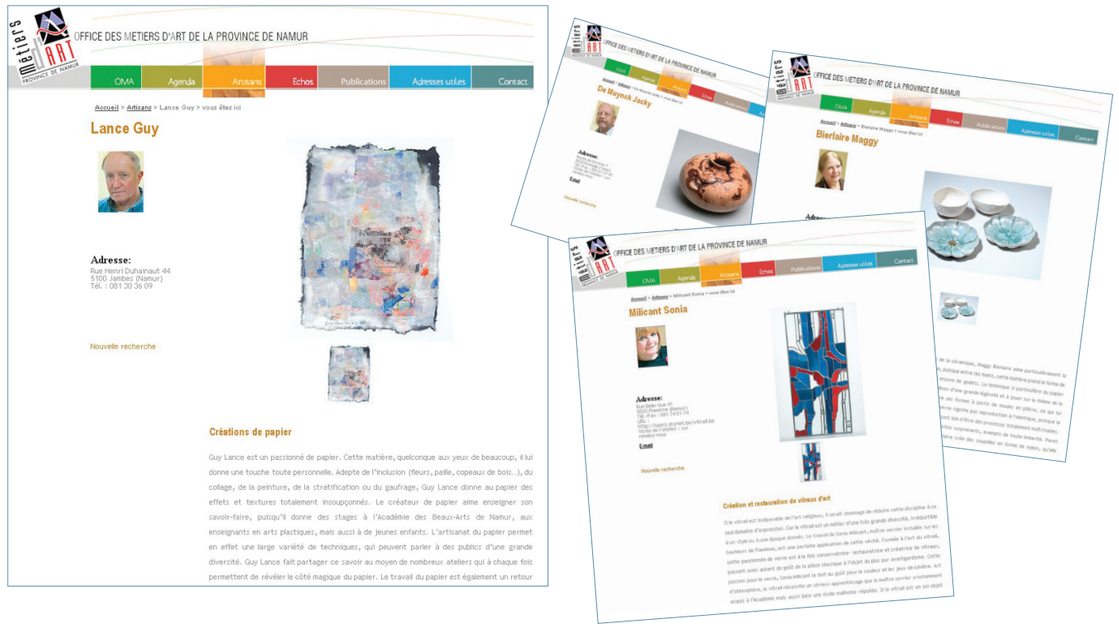

© OMAPN - Photo : Luc Schrobiltgen

La piperie Léonard

Pendant de nombreuses décennies, Andenne s'est singularisée par une production de pipes en terre. Si la rue des Pipiers, à Andennelle, témoigne encore de cet artisanat, la piperie Léonard, à quelques encablures, constitue le dernier atelier du genre en Belgique. Fabriquées au moyen de moules en fer, les pipes reproduisent des formes et des motifs qui, pour la plupart, remontent au début du XXe siècle. La création pure est loin d'être absente de cet artisanat, puisque Pascal Léonard aime imaginer de nouveaux modèles, comme des pipes émaillées ou des pièces en raku. Les pipes andennaises font le bonheur de nombreux collectionneurs en Belgique et à l'étranger. Celles-ci se retrouvent notamment dans les vitrines du Musée communal de la céramique.

Pour en savoir plus :

B. PRINGIERS, Faïence et porcelaine en Belgique 1700-1881, Bruxelles, Racine, 1999.

Musée communal de la céramique d'Andenne

Rue Charles Lapierre, 29
5300 Andenne

Tél. : 085 / 84 41 81
Fax : 085 / 84 56 31
E-mail : musee@ceramandenne.be
www.ceramandenne.be

La Biennale de la céramique d'Andenne

Prochaine édition : mai 2008

Tél. : 085 / 84 36 40
Fax : 085 / 84 34 39
E-mail : infos@biennaledelaceramique.be
www.biennaledelaceramique.be

Piperie LEONARD
Piperie d'Andennelle ASBL

Rue Cuvelier, 5
5300 Andenelle (Andenne)

Tél. : 0472 / 25 10 75
E-mail : lapiperie@skynet.be
www.lapiperie.be

L'Office des Métiers d'Art de la Province de Namur
compte 14 céramistes parmi ses membres.

Les coordonnées de ceux- ci sont disponibles sur le site Internet : www.oma-namur.be ou sur demande au 081/72 97 53

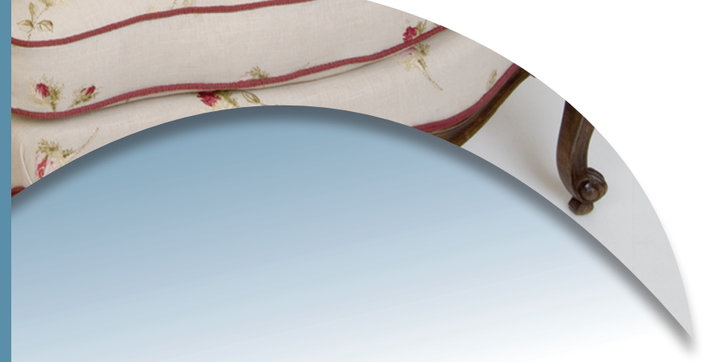

Après avoir quitté le Service de la Culture pour rejoindre le Service du Patrimoine Culturel, l'Office des Métiers d'Art revient sur ses pas et réintègre la culture. Ce changement d'organigramme était l'occasion de dresser avec Bernadette Bonnier, Directrice du Service de la Culture de la Province de Namur, un bilan des actions passées et surtout d'entamer une réflexion sur l'actualité de l'association. Parmi les points abordés, diverses pistes d'avenir et, plus largement, quelques enjeux et défis cruciaux pour l'artisanat d'art…

Ce changement à la tête de l'OMA autorisait certainement un rapide coup d'œil sur le travail accompli. A cet égard, Bernadette Bonnier ne peut que se réjouir des actions menées ces dernières années. Au niveau de la promotion, l'OMA a fait aboutir un certain nombre de projets. La publication d'un répertoire (récemment actualisé), de ce bulletin de liaison ou la conception d'un site Internet en sont quelques exemples. Le partenariat entre l'OMA et diverses initiatives privées en est également un axe essentiel, illustré par la présence de nos artisans au sein des salons ArtisanArt et Antica, deux manifestations au succès bien établi.

L'OMA
au sein du Service de la Culture
Rencontre avec Bernadette Bonnier

Le retour de l'OMA au sein du Service de la Culture n'est pas un changement anodin. Selon Bernadette Bonnier, cette modification ne peut qu'apporter de nouvelles possibilités de visibilité à notre artisanat d'art. Désormais intégré à un vaste ensemble de services culturels, au sein duquel se côtoient les arts plastiques, l'animation, les formations, les bibliothèques…, l'OMA pourra tirer de cette situation nouvelle de possibles synergies, avec des secteurs forcément complémentaires. A cet égard, la Maison de la Culture, haut lieu de rencontres et d'expositions peut être un outil de promotion performant pour l'OMA. Et Bernadette Bonnier d'évoquer l'idée de concevoir une vitrine permanente ou ponctuelle, voire, à moyen terme, une boutique proposant le fruit du travail des artisans de l'Office. Autre piste évoquée, la possibilité de constituer une sorte de centre de documentation dédié aux métiers d'art au sein de la bibliothèque provinciale. Nous reconnaissons ici une des nombreuses missions de l'OMA, à savoir la diffusion d'informations liées à l'artisanat d'art. Bernadette Bonnier aborde également la question – ô combien cruciale – de la formation des artisans. A ce sujet, il est bien entendu utopique de penser que la Province de Namur puisse un jour, jouer le rôle d'un centre de formation en métiers d'art. Par contre, il est tout à fait envisageable que des actions ponctuelles, développées encore une fois au sein du Service de la Culture, puissent voir le jour. Dans ce registre, Bernadette Bonnier met en exergue le travail du secteur Formations mais également celui des Classes de patrimoine, qui à travers des ateliers développés au sein des écoles, pourraient aborder le travail de nos artisans.

L'un des défis majeurs de ce colloque, et à travers celui-ci du travail à mener pour la valorisation du secteur, est d'identifier la spécificité de l'artisanat d'art, et ce faisant les attentes propres de ses professionnels. Car les réalités du céramiste, du bijoutier ou du tourneur ne sont sans doute pas celles de tout artisan.

Au-delà de ce bilan forcément contrasté, il reste maintenant aux artisans d'art et à leurs organes représentatifs à saisir cette opportunité de dialogue avec le pouvoir politique. Des revendications précises, relayées par un nombre suffisant d'acteurs de la profession, ne pourront qu'aider nos représentants à se faire une idée précise de l'artisanat d'art. Un statut clair et protégé pour l'artisan, et plus généralement une valorisation du secteur, n'en seraient qu'un juste aboutissement…

Pour en savoir plus :

Le Ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture
www.mineco.fgov.be

Le Fonds de participation
Rue de Ligne, 1 - 1000 Bruxelles - Tél. : 02/210 87 87 - Fax : 02/210 87 79
E-mail: info@fonds.org - www.fonds.org

L'Union des Classes moyennes
Chaussée de Marche, 637 - 5100 Wierde - Tél. : 081/32 06 11

Rue Grande, 42 - 5500 Dinant - Tél. : 082/22 22 26

Place Monseu, 24 - 5590 Ciney - Tél. : 083/21 50 04

Rue Emile Cuvelier, 33 - 5000 Namur - Tél. : 081/32 06 47

Rue de la Balance, 37 - 5600 Philippeville - Tél. : 071/66 04 30
www.ucm.be

Le Ministère français des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales
www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr

Un portail de l'artisanat français :
www.artisanat.info

© OMAPN

A défaut d'annoncer des avancées législatives réelles – seul le projet de loi-cadre que nous venons d'évoquer est une réalité tangible –, les Etats généraux ont essentiellement axé leurs propos sur la promotion du secteur. Cette volonté se manifeste par une série d'actions ponctuelles, comme la récente Journée de l'artisan, organisée le 22 octobre dernier, ou la mise sur pied de concours professionnels. Le prix décerné par le Club Prosper Montagné en gastronomie ou le récent concours de l'Union des détaillants crémiers fromagers sont de bons exemples de ce qui se fait déjà dans ces secteurs spécifiques. La réalisation d'un site Internet, véritable portail de l'artisanat belge, regroupant textes de lois, informations pratiques et ressources diverses, est également à l'agenda du ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture.

En guise de conclusion à cette journée

Force est de constater, à l'issue de cette matinée de réflexion, que le programme n'a pu qu'être partiellement rempli. Le principal intérêt d'une journée de ce type était certainement de susciter des questions et – pourquoi pas – d'apporter des réponses aussi concrètes que précises. Car les interpellations furent bien évidemment nombreuses au sein du public d'artisans. Parmi celles-ci, de nombreuses demandes concernaient la définition légale de l'artisanat, bien souvent étrangère aux réalités du terrain, mais aussi la question de la TVA.
A cet égard, les taux de TVA à appliquer en matière d'artisanat divergent en fonction de la nature de l'intervention de l'artisan, rendant la situation d'une grande complexité. Cette question devait également être replacée dans un contexte plus vaste puisque, comme le rappelait un représentant du ministère des Finances, un changement éventuel de taux de TVA devrait faire l'unanimité au sein des pays de l'Union européenne… La problématique de la formation, et par là même la question de la pérennisation des activités artisanales, aurait pu également faire l'objet d'un autre débat. Malheureusement, toutes ces questions – et a fortiori les réponses éventuelles – n'ont pu qu'être effleurées au cours de cette matinée.

Cette rencontre avec la Directrice du Service de la Culture était également l'occasion de revenir sur d'importantes problématiques relatives au secteur de l'artisanat d'art. Parmi celles-ci, l'épineuse question du statut de l'artisan. Ce statut, pierre angulaire du dispositif légal d'encadrement et de soutien de l'artisanat, était justement l'un des thèmes abordés lors des Etats généraux de l'artisanat organisés à l'occasion du Salon Artisanart de Bruxelles (voir à ce sujet notre article en pages 8 à 11 de ce Bulletin). Et Bernadette Bonnier de revenir sur ce débat qui, selon elle, mériterait une réflexion de fond, brassant les attentes et desiderata de chacun.

Comme nous pouvons le constater, les projets de l'OMA et de sa nouvelle direction ne manquent pas. Si certains n'en sont encore qu'au stade de la simple réflexion, en attente d'être débattus et mûris au sein, notamment, du Conseil d'administration, d'autres ne demandent qu'à être concrétisés rapidement. L'artisanat d'art en province de Namur ne pourra que sortir grandi de ces nombreuses initiatives.

PORTRAIT D'ARTISAN

© OMAPN - Photo : Luc Schrobiltgen

Bénédicte Muyshondt
Chemin des Aides, 3
5004 BOUGE
081/21 11 21
GSM : 0479/43 29 72
benedicte_muyshondt@hotmail.com

Bénédicte Muyshondt pratique le métier qu'elle aime. Cette profession de garnissage-restauration l'amène à redonner vie à un mobilier très diversifié, allant de l'élégant salon d'un château, au simple fauteuil de famille.
Cette artisane aime replacer son métier dans une démarche beaucoup plus vaste. A côté du garnissage au sens strict, Bénédicte Muyshondt voue une passion pour la décoration, considérant très justement que le mobilier qu'elle valorise fait partie d'un ensemble. Ce goût pour l'aménagement d'intérieur l'a tout naturellement portée à réaliser des patines sur meubles ou éléments de mobilier. Et de proposer ses coups de cœur au public dans un magnifique espace datant du XVe siècle, aménagé au cœur de la très belle ferme familiale. La garnisseuse ne considère pas l'artisanat comme une activité solitaire, pratiquée dans le silence de l'atelier. A côté des interventions nécessaires d'un ébéniste-restaurateur, le garnissage est aussi un métier de contacts. L'écoute des attentes de la clientèle s'accompagne toujours des conseils avisés de l'artisane, dans un souci constant de satisfaire au mieux celles et ceux qui lui confient leurs pièces. Dans le prolongement de cette démarche, Bénédicte Muyshondt aimerait organiser des stages de garnissage et montrer par cette voie que l'artisanat est surtout synonyme de transmission, à l'opposé d'une conception qui voudrait que l'on garde pour soi un savoir-faire jalousement acquis. Et de communiquer au public une passion qui, il y a quelques années, l'a menée à embrasser une carrière qu'elle n'a jamais eu à regretter...

Le statut de l'artisan
au cœur des Etats généraux de l'artisanat

La 10e édition d'Artisanart Bruxelles fut l'occasion pour les organisateurs d'accueillir les Etats généraux de l'artisanat, une matinée mise sur pied par le ministère fédéral des Classes moyennes et de l'Agriculture. Comme le soulignait à ce sujet la Ministre Sabine Laruelle, l'artisanat, secteur économique de première importance dans notre pays, reste confronté à d'importants défis. Parmi eux, la difficile conciliation entre la passion pour un métier, un savoir-faire spécifique et une rentabilité indispensable. Au cœur des débats, la question du statut de l'artisan, de l'accès à la profession ou de l'uniformisation des taux de TVA.

Les objectifs de ces Etats généraux se voulaient particulièrement ambitieux : analyser la situation du secteur en Belgique ; informer les artisans des aides disponibles pour développer leur activité ; les entretenir des projets qui touchent l'artisanat en Belgique ; écouter et donner la parole aux principaux intéressés…

La situation de l'artisanat en Belgique et la question du statut de l'artisan

La question centrale de ces Etats généraux tournait autour de la place occupée par le secteur en Belgique. Pour répondre à cette question, une définition claire et précise de l'artisanat devait être posée. Le propos de ce bref article ne sera pas sémantique. Les nuances entre artisanat et art pourront, à l'avenir, faire l'objet d'un intéressant dossier. Il y a bien sûr autant de conceptions du terme artisan, qu'il y a d'artisans. Pourtant, une définition s'impose. Elle permettrait de distinguer les activités relevant de l'artisanat, de celles appartenant au commerce ou à l'industrie. Cette définition serait en outre indispensable à la mise en marche d'une politique de soutien et d'encadrement du secteur, voulue par le pouvoir politique.

La loi de janvier 2003, prolongeant en ce sens celle de 1965, considère qu'une entreprise artisanale est « une personne privée, qui exerce des actes matériels, dans le cadre d'un contrat de prestation de services ». Selon cette acception restreinte, cette personne ne peut vendre des biens, ou alors de façon exceptionnelle. Il y a dans cette définition une discociation claire entre activités artisanales et commerciales. Une seconde définition figure dans le projet de loi sur le port du titre professionnel. Y sont intégrés les critères suivants : prestations matérielles, avec, si besoin, fourniture de biens nécessaires à cet effet, exercées par une personne physique ou morale, occupant au maximum 10 travailleurs. Cette définition, moins restrictive, permet la fourniture de biens sous certaines conditions et s'ouvre aux petites sociétés. Elle implique également la constitution d'un répertoire d'activités économiques susceptibles de rencontrer ces critères. A ce jour, une telle liste - comme celle qui existe en France - n'a pu être dressée pour notre pays. Par ailleurs, les finalités de ces deux définitions sont différentes : enregistrement d'une entreprise dans un répertoire d'une part et octroi d'un label de qualité aux yeux de la concurrence et des consommateurs d'autre part.

© OMAPN

Ces définitions légales ne doivent pas faire oublier les concepts usuels de l'artisanat, faisant appel à des notions comme la matière (bois, textile, terre…), la maîtrise d'un processus de fabrication ou le savoir-faire… A leurs côtés, nous retrouvons également l'idée de métier, indispensable à l'identification de secteurs économiques, comme le bâtiment ou l'alimentation. Dans ce champ conceptuel, une place spécifique doit être faite aux artisans d'art, dont la présence est bien entendu largement minoritaire au sein du secteur de l'artisanat.

En croisant ces différentes définitions – autant d'éclairages sur un secteur difficilement identifiable car diversifié –, il est néanmoins possible de cerner l'activité artisanale en Belgique. A cet égard, nous pouvons dire qu'elle représente 25% des entreprises actives, avec une majorité d'indépendants travaillant seuls. Le secteur de l'artisanat regroupe en outre 600 patrons, employant 137 000 salariés, soit 4% à peine du total de l'emploi privé.

Un organisme d'aide à l'activité économique : le Fonds de participation

Depuis plusieurs années, des organismes publics se donnent pour objectif d'aider au financement d'une activité d'indépendant. C'est le cas du Fonds de participation, une institution publique fédérale de crédit visant à renforcer la structure financière des PME et à permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder à la création d'une activité économique. Parmi les produits développés par ce Fonds, deux formules intéressantes s'offrent aux indépendants : Starteo aide à financer le lancement de l'activité d'indépendant (ou une activité d'indépendant exercée à titre principal depuis moins de 4 ans), tandis qu'Optimeo s'adresse aux indépendants, aux petites entreprises ainsi qu'aux titulaires de professions libérales cherchant à financer l'expansion de leur activité.

Concrètement, ces formules s'assimilent à un financement partagé, puisque le Fonds de participation s'associe à un organisme privé, afin de permettre à un entrepreneur d'accéder à un crédit auquel il n'aurait classiquement pas accès. Il associe donc apport propre de l'entrepreneur, du Fonds de participation et d'une banque classique. Ce prêt, subordonné à une série de conditions, se caractérise par un taux d'intérêt attractif, ainsi que des conditions de remboursement avantageuses.

Selon les responsables du Fonds de participation, le taux d'acceptation des dossiers est particulièrement élevé. A ce jour, 35 000 entrepreneurs ont pu bénéficier de cette aide pour le lancement, la croissance ou la reprise de leur activité. Annuellement, 2500 demandes sont introduites auprès de cet organisme.

Projets d'encadrement et de soutien du secteur de l'artisanat

Ces Etats généraux de l'artisanat furent surtout l'occasion pour la ministre fédérale de présenter une série d'avancées concrètes destinées à soutenir l'artisanat en Belgique. A cet égard, le projet de loi-cadre sur le port du titre professionnel, voté récemment par le Sénat, entre dans cette logique de protection de l'activité et d'accès à la profession. Cette législation ne se veut pas d'une logique protectionniste, n'autorisant l'accès d'un métier qu'à une minorité d'élus. Elle veut au contraire valoriser celles et ceux dont le savoir-faire et la maîtrise du geste justifient le titre d'artisan.

© OMAPN